

AVIS ET COMMUNICATIONS

DE LA

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

AVIS AUX IMPORTATEURS DE CERTAINS TYPES DE POLYÉTHYLÈNE TÉRÉPHTALATE ORIGINAIRES DE MALAISIE

2008/61. Conformément au règlement (CE) n° 1082/2008 de la Commission du 4 novembre 2008 (JOUE L296 du 05/11/2008), un réexamen au titre de "nouvel exportateur" du règlement instituant un droit antidumping définitif sur les importations de certains types de polyéthylène téréphtalate originaires, entre autres, de Malaisie, est ouvert.

1. Le droit antidumping est abrogé pour les importations de polyéthylène téréphtalate avec un coefficient de viscosité égal ou supérieur à 78 ml/g, selon la norme ISO 1628-5, relevant du code NC 3907 60 20, originaire de Malaisie, produit et vendu à l'exportation vers la Communauté par Eastman Chemical (Malaysia) SDN.BHD (code additionnel TARIC A898).
2. Ces importations devront être enregistrées par les autorités douanières pendant une période de neuf mois.
3. Ce règlement entre en vigueur le 6 novembre 2008.